

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 03 avril 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

Mme EUSEBE donne procuration à M. VIZIERES

M. DAOUDI donne procuration à M. SAINTE-CROIX

M. LACHAS donne procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU donne procuration à Mme FOURSANE

Monsieur ROLLET donne procuration à M. LANTERI après avoir quitté la séance à 23h44, lors du vote sur la délibération n° 3.4

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Monsieur BOULTAME a rejoint la séance à 20h41, au moment du relevé de décisions

Mme FIDI et Mrs GABIRON, MERLET ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250409-3-3-04-2025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 3.3/04/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.10 Divers

OBJET : ADHESION AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Régine WATERLOT, conseillère municipale déléguée à l'égalité femmes-hommes

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

CONSIDERANT que la ville de Vauréal souhaite porter une politique d'égalité entre les femmes et les hommes ambitieuse et actualisée,

CONSIDERANT que des actions de sensibilisation et des adaptations de politiques publiques sont mises en place depuis 2 ans afin de faire réfléchir le plus grand nombre à ces questions et de proposer des solutions adaptées, dans des cas de violences par exemple,

CONSIDERANT que le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes et organisme associé de la Région Île-de-France, a pour mission de produire et diffuser une expertise féministe, de fédérer et renforcer un réseau francilien pour l'égalité femmes-hommes et de former et sensibiliser les professionnel.les et le grand public à une culture de l'égalité,

CONSIDERANT que l'adhésion de la Ville au Centre Hubertine Auclert permettra d'accéder à des formations, ressources et à de l'expertise propices à la mise en place d'une politique publique ambitieuse sur cette thématique transversale à de nombreux secteurs,

CONSIDERANT que la commission « Réussite éducative, vie citoyenne et développement social » s'est déroulée le 01 avril 2025,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'ADHERER au centre Hubertine AUCLERT pour l'année 2025.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer les documents relatifs à l'adhésion de la Ville au Centre Hubertine Auclert pour l'année 2025.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le versement de l'adhésion annuelle, d'un montant de 800 € pour l'année 2025,

ARTICLE 4 : D'IMPUTER la dépense d'un montant de 800 € au chapitre 011 du budget 2025 de la collectivité,

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégués et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

<p>Date exécutoire :</p> <p>Date de notification :</p> <p>Date de mise en ligne : 14 AVR. 2025</p>



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.